

À la une

Evaluer nos élèves : la quête de sens

La vie du Snes-fsu

Sondage : pourquoi avoir
choisi d'adhérer au SNES-
FSU ?

Métier/Catégories

CPE / AESH

Cyberattaque

Mouvement Intra

Dans les départements

Oise / Aisne / Somme

Édito

Féminicides : nos élèves aussi

Chloé avait 14 ans et était en 3ème : elle est morte assassinée à coups de couteau alors qu'elle se rendait à son collège Anne-de-Montmorency à Fère-en-Tardenois dans l'Aisne mercredi 6 mai. L'auteur de ce crime, un homme de 23 ans, est présenté dans les médias comme « l'ex petit ami » de la jeune fille, terme que nous récusons au SNES-FSU puisqu'il s'agit, au regard de la loi, d'une infraction sexuelle commise contre une mineure de moins de 15 ans.

Cet assassinat sordide s'ajoute à la longue liste des féminicides en France. La communauté éducative est sous le choc : comment est-ce possible ? Le SNES-FSU Amiens adresse tout son soutien à la famille, l'entourage, les ami-s et les enseignant-es de Chloé.

Ce drame ne devrait plus se produire et rend d'autant plus urgente l'application du programme EVARS, un programme primordial qui permet la libération de la parole et contribue à la prévention des différentes formes de violences sexuelles.

L'un des axes du programme de 3ème aborde spécifiquement la question :

« Construire une relation réciproque et égalitaire ; savoir reconnaître et caractériser des contextes de danger et de vulnérabilité ».

Avec le SNES-FSU, nous luttons contre les violences faites aux femmes et réclamons des moyens pour la mise en place de l'EVARS dans chaque établissement.

Il y a urgence ! Nous ne lâcherons rien ! La vie de nos élèves en dépend.

Caroline Rey

Sommaire

- p.2** • Édito
- La vie du SNES-FSU
- p.3** • Mutations 2026
- TZR /compléments de service / recours intra
- p.4** • À la Une
- p.6** • Cyberattaque
- CPE / PAS
- p.7** • Retraité-es
- Brèves de l'Oise
- p.8** • Brèves de l'Aisne / Brèves de la Somme

La vie du SNES-FSU

Militant·es de plus ou moins longue date, tou·tes ont laissé leur empreinte

Vous avez déjà sans doute aperçu leur nom au bas de nos articles ou d'un mail en réponse à vos sollicitations. Ou rencontré l'un.e ou l'autre lors d'une formation syndicale ou d'une tournée d'établissement.

Morgan, devenu titulaire par concours, rejoint son académie d'origine à Reims ; **Géraldine**, notre trésorière s'installe sur ses terres d'enfance à Bordeaux ; **Elsa**, co-secrétaire académique, a fait de la Normandie son territoire d'adoption après avoir milité de longues années à la section départementale de la Somme et au S3. Quant à **Delphine**, et à **Sandra**, elles

consacreront dès la rentrée leur plein temps à exercer leur métier de professeure.

Chacun·e a contribué à faire du SNES-FSU une section syndicale dynamique et collective, à l'offensive sur les secteurs qu'il et elles animaient au service des collègues.

Il et elles nous manqueront ! D'autres militant·es leur succéderont, avec autant de ferveur pour faire vivre un syndicalisme ancré dans les réalités de nos professions...

Présentations au prochain numéro, c'est promis !

Manuela De Oliveira

Pour quelles raisons avez-vous choisi le SNES-FSU ?

La section académique du SNES-FSU compte aujourd'hui 1300 adhérent·es à jour de cotisation, soit une augmentation de 25 % depuis avril 2021 !

Et toi, pour quelle(s) raison(s) as-tu choisi d'adhérer au SNES-FSU ?

En 3 minutes, tu peux répondre ici :

<https://adherent.snes.edu/>

=> rubrique « ENQUETE »



Mutations



Le lieu d'exercice conditionne la vie personnelle et professionnelle !

Les suppressions de postes et les compléments de service sont trop nombreux. Trop de postes ne passent pas au mouvement. Le SNES-FSU Amiens a interrogé les services du rectorat à ce sujet : postes neutralisés à la demande de chef-fes d'établissement ou pour des contractuel·les alternant·es, des stagiaires, postes apparaissant comme vacants depuis quelques années mais, au final, bloqués pour une personne au mépris du barème....

Depuis la disparition des CAPA, le mouvement se déroule en totale opacité. Le SNES-FSU dénonce régulièrement, aux niveaux national et académique, cette situation ! Nous réclamons le retour à un mouvement en un temps, afin que les collègues ne mutent pas à l'aveugle dans une académie, et l'application d'un barème pour les postes spécifiques ou à profil.

Les militant·es du SNES-FSU Amiens ont assuré le suivi personnalisé de dizaines d'adhérent·es, échangé plus de 1000 mails afin d'accompagner les collègues pour l'INTRA, y compris pendant les vacances scolaires. Avec un stage en présentiel, une visio, plus d'une centaine de RDV téléphoniques et de nombreux appels au rectorat pour signaler, entre autres, des problèmes, l'engagement des militant·es est total.

Delphine Leroy

Calendrier

→ **Résultat : 12 juin 18 h**

N'oubliez pas de renseigner votre nouvelle affectation sur votre espace adhérent·e

→ **à partir du 12 juin : recours**

Phase d'ajustement des TZR, en 3 phases :

→ **10 juillet : RAD**

→ **20 juillet : affectation à l'année et suppléances de longue durée**

→ **25 août : affectation à l'année et suppléances de courte et moyenne durée**

Intra 2026

Après les résultats de l'INTRA 2026 : le SNES-FSU Amiens vous accompagne :

Affectation en complément de service à la rentrée ?

Nomination en tant que TZR ?

Ces situations sont souvent synonymes de conditions de travail dégradées, d'incertitudes et de nombreuses questions. Suite à la publication des résultats de l'INTRA le 12 juin, nous vous proposons **deux réunions en visioconférence** :

• Pour les collègues TZR

lundi 15 juin à 18h30

• Pour les collègues en poste fixe avec un ou plusieurs compléments de service

mardi 16 juin à 18h30

Ces temps d'échanges seront l'occasion de faire le point sur vos droits, les modalités d'affectation, les démarches à effectuer, mais aussi de poser toutes vos questions. Pour participer, **inscrivez-vous sur votre espace adhérent·e** :



Face à des conditions d'affectation de plus en plus dégradées, il est essentiel de ne pas rester isolé·e. Le SNES-FSU Amiens est à vos côtés pour vous défendre et vous accompagner.

Sandra Felix Braña

Recours

Si vous êtes affecté·e en-dehors de votre vœu 1, en extension ou si vous n'obtenez pas de mutation, vous pouvez déposer un recours.

Même si le délai légal pour effectuer un recours est de 2 mois, agissez au plus tôt. Les recours déposés avant le 18 juin seront traités les premiers !

Avant toute démarche, contactez les militant·es du SNES-FSU pour vous faire conseiller ! Ne vous précipitez pas sur l'application Colibris !

→ Écrivez à **mutations@amiens.snes.edu** en indiquant vos nom / discipline / numéro de téléphone et le motif de votre recours.

→ Pensez aussi à nous transmettre votre confirmation de demande de mutation (avec les barèmes retenus) et le résultat de votre demande de mutation.

Delphine Leroy

À la Une Evaluer nos élèves : la quête de sens

Partie intégrante de l'acte d'enseigner, l'évaluation reste un levier de réussite pour nos élèves tant qu'elle permet de l'informer en transparence sur ses faiblesses, ses progrès ou points forts. Prise en goulot entre les familles, les directions et les corps d'inspection, les comparaisons internationales... elle devient cependant source de conflits et de stress pour les élèves comme pour les enseignant-es.

L'évaluation à l'heure du « choc des savoirs »

Détournée de son rôle pour être instrumentalisée, l'évaluation au collège perd souvent de son caractère formateur pour servir les tenants d'une école du tri. L'objectif devient alors non plus d'aider les élèves à progresser dans les apprentissages, mais de formater un type d'élève qui serait évalué en tant qu'individu seul responsable de sa situation. L'invasion des compétences psycho-sociales en est une illustration. De nombreux.ses chefs d'établissement tentent d'imposer un projet local d'évaluation (PLE) en collège, suite à la circulaire de rentrée publiée en juillet, prétendant parfois qu'un projet local d'évaluation serait protecteur pour les professeur.es face à certaines familles pressantes, voire contestataires. Le SNES-FSU rappelle qu'il n'existe aucun texte à valeur réglementaire à propos d'un projet local d'évaluation en collège. Le débat doit porter sur les modalités d'une évaluation formative totalement intégrée dans les pratiques pédagogiques

des enseignant-es. Il est impératif de redonner la main aux équipes qui, dans le cadre de la liberté pédagogique, sont en mesure de trouver les meilleures modalités d'évaluation (chiffrée, littérale, mixte...), convenant à leurs pratiques pédagogiques, dans l'objectif notamment d'éviter le piège des stigmatisations. Si le SNES-FSU se félicite de l'abandon du bilan de fin de cycle et de la prise en compte de toutes les disciplines au DNB (en contrôle continu ou en épreuves terminales), un cadrage national de l'oral, des indemnités d'examens revalorisées, notamment pour l'oral sont une urgence. Il est aussi nécessaire de revoir la nature et les modalités des examens et des procédures d'orientation : abandon des épreuves locales, réflexion sur la notion de compensation entre les résultats obtenus dans les différents champs culturels enseignés ; nature des épreuves qui doivent vérifier les connaissances acquises mais aussi la capacité à les mettre en œuvre dans diverses situations... afin d'éviter les pièges de l'élitisme ou de la démagogie.

Manuela De Oliveira

Diplôme national du brevet

Réaffirmer son caractère national

Ne pas l'assujettir à la validation d'une évaluation de compétences déconnectées des savoirs disciplinaires

Nouveau DNB

Épreuves terminales et contrôle continu : 60/40

L'équilibre entre les épreuves terminales (les 4 écrits et l'oral) et le contrôle continu reste le même, à savoir 60/40. Il avait été annoncé initialement une évolution vers un 50/50 pour la session 2027, rien n'a été précisé depuis.

Nouveaux coefficients pour les épreuves terminales.

Toutes les épreuves terminales seront ramenées sur 20 avec les coefficients suivants :
→ 2 pour l'épreuve de français
→ 2 pour l'épreuve de maths
→ 2 pour l'épreuve de sciences et technologie (deux disciplines parmi les trois)
→ 1,5 pour l'épreuve d'histoire-géographie et 0,5 l'EMC.
Le SNES-FSU est intervenu pour éviter cette séparation des notes qui donne aussi trop de poids à l'EMC ramené au nombre d'heures d'enseignement.

→ L'épreuve orale, dont les contours et les critères restent flous et spécifiques à chaque établissement aura elle aussi un coefficient 2.

L'évaluation au lycée : 7 ans après, les effets délétères des réformes Blanquer

La réforme imposée par la macronie à l'organisation du lycée et au bac a installé un double système d'évaluation finale et de contrôle continu. Après l'abandon rapide des intenables E3C, le ministère a inventé, à la rentrée 2021, le « Plan Local d'Evaluation ». La résistance des personnels, à laquelle le SNES-FSU a amplement contribué, a permis de mettre en échec cette nouvelle tentative de standardisation, de contrôle et de dépossession des pratiques d'évaluation des enseignant.es. Dans la plupart des lycées, ces PLE, grâce à des enseignant.es soucieux-ses de maintenir le sens des évaluations et de faire valoir leur liberté pédagogique, se sont transformés en « coquilles vides ».

A la fin août 2025, une ministre sur le départ publiait in extremis une note de service pour caporaliser de nouveau les pratiques d'évaluation : les PLE devaient être révisés en urgence pour les transformer, toutes matières comprises de la Seconde à la Terminale, en un calendrier rigide

d'évaluations, aux coefficients, aux attendus voire aux modalités de correction formatés !!! Nouvelle tentative souvent infructueuse grâce à la vigilance et à l'organisation des personnels. Cependant, quelques chef.fes d'établissement prétextaient que ces PLE revisités protégeraient les enseignant.es. C'était ignorer que des PLE rigides nous exposerait au contraire à des pressions encore plus fortes de familles et d'élèves ! C'était accepter une attaque gravissime à notre liberté pédagogique et au sens de notre métier, alors que nous voulons rester les concepteurs de notre enseignement et de nos pratiques d'évaluation ! Dernière attaque à cette heure : la note de service du 26 mars 2026 qui veut faire de la préparation des examens un outil de la standardisation des enseignements. Prépondérance de l'évaluation sommative dans les pratiques d'enseignement, multiplication des épreuves communes dès la Seconde, « temps de révision spécifiques

BAC : les épreuves doivent être nationales, terminales et respecter l'anonymat des candidat-es et l'indépendance des jurys

avant les épreuves », mobilisation de l'accompagnement personnalisé – quand il existe encore – au seul but de préparation des épreuves : autant d'injonctions pour déposséder les enseignant.es de leur liberté pédagogique, leur imposer de soi-disant « bonnes pratiques » collectives censées garantir la réussite des élèves, alors que les moyens permettant d'y œuvrer n'ont cessé de se réduire depuis 2017 et que les réformes du bac et du lycée ont contribué à une souffrance psychique des jeunes sans précédent. Au lycée, le SNES-FSU continue de revendiquer le retour à des épreuves de bac terminales et nationales pour toutes les matières. Seul moyen de garantir véritablement l'équité entre tou.tes les candidat.es. et de ne pas transformer les processus d'apprentissage en une longue litanie d'évaluations standardisées.

Jean-Christophe Momal

Lycée : une évaluation sous contrainte ?

Hugo, enseignant de SVT dans un lycée de l'Oise, nous livre son expérience.

Ressens-tu une volonté de la hiérarchie ou de l'inspection d'uniformiser les pratiques d'évaluation dans ta discipline ?

Oui, à travers le Plan Local d'Evaluation notamment puisque cela exige de l'équipe d'une même discipline de s'accorder sur des principes remettant en question la liberté pédagogique : le nombre et le type d'évaluations, les coefficients, les modalités d'évaluation, ...

Oui également à travers l'enseignement scientifique, peu coefficienté et qui réunit plusieurs disciplines. Nous sommes incités fortement à produire des évaluations co-construites avec les autres disciplines ce qui est très contraignant.

D'une manière générale, oui aussi puisque nous avons des formations récurrentes sur la thématique de l'évaluation : Epreuves écrites et expérimentales du BAC en spécialités, Enseignement Scientifique, et plus généralement dans nos pratiques.

Comment cela se met-il en place ?

Chaque année, le PLE est réfléchi en conseils d'enseignements et de nombreuses formations sont imposées aux enseignants concernés. Nous veillons à rester flou sur la rédaction du PLE et à ce qu'il ne soit pas voté en CA.

Les modalités d'évaluation te sont-elles imposées d'une manière ou d'une autre ?

Lors de la première mouture du PLE, nous avons subi des pressions du proviseur et des IPR qui nous ont demandé de cadrer davantage avec les attentes. Nous sommes parvenus à un compromis qui n'était pas totalement satisfaisant.

Quelles conséquences cette manière de travailler a-t-elle sur ton travail au quotidien ?

Le PLE par son caractère opposable peut autoriser des familles à faire de l'ingérence dans les modalités d'évaluation des professeurs. On accumule donc des réunions, des formations, des problèmes, de la lutte syndicale sur des thématiques qui ne devraient normalement pas exister dans nos métiers mais qui sont malgré tout présentes du fait des réformes délétères que nous avons vécues ces dernières années.

Quelles conséquences sur les élèves ?

Avec la réforme Blanquer, les rythmes imposés aux élèves ont augmenté fortement. Deux « tempos » peu cohérents s'articulent : d'une part, le contrôle continu, contraignant les élèves toute l'année ; d'autre part, les épreuves terminales prévues en fin d'année avec un coefficient très lourd mais un faible impact sur l'avenir des élèves, les résultats de Parcoursup étant déjà tombés.

Propos recueillis par Caroline Rey

Métier

CPE : à l'aune des injonctions

Mi mai, nous avons reçu la circulaire de rentrée 2026. Elle est assez pauvre, mais chargée d'injonctions et comporte deux parties : instruire et protéger. Instruire se décline en deux priorités : le langage et le raisonnement mathématique, avec une approche très descendante.

Protéger met en avant le climat scolaire et réaffirme l'autorité de l'école. Dans cette deuxième partie, le ministre souligne le rôle déterminant des personnels de vie scolaire pour assurer un climat scolaire serein. Mais comment remédier à cette « commande » sans moyens supplémentaires ? Notons les mentions particulières concernant l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable au lycée ainsi que l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, actuellement en débat au parlement. Seul le ministre aura l'esprit tranquille car aucun moyen supplémentaire en AED n'est prévu et, pour remédier à ce sujet, aura lieu un unique GT au sujet du « redéploiement » des postes d'AED dans notre académie. L'administration, à l'aide d'algorithmes, répartit les postes pour renforcer des moyens humains dans les petits établissements ou les établissements en tension. Le mandat historique du SNES-FSU concernant les CPE prévoit 1 CPE en responsabilité pour 250 élèves. Nous sommes loin du compte dans notre académie, même si le SNES-FSU a réussi à obtenir la présence d'un CPE par établissement. Nous ne lâcherons rien !

Laurence Sergeant



Cyberattaque : des conséquences interminables, et un SNES-FSU en première ligne !

Octobre 2025 : 80% des lycées des Hauts-de-France attaqués au rançongiciel, des données dérobées, des travaux perdus, des bases de CDI anéanties... Des mois sans pouvoir recourir aux outils informatiques indispensables (logiciels, vidéoprojecteurs, imprimantes ...) et à utiliser son matériel personnel. Beaucoup d'énergie et de stress pour les enseignant-es contraint-es de créer de nouvelles façons de travailler, pour atteindre au mieux les objectifs des programmes... Très peu d'informations de la Région et du Rectorat... Face à cette incroyable situation de crise, les sections académiques d'Amiens et de Lille et la section nationale du SNES-FSU n'ont eu de cesse d'alerter les Rectorats et le ministère, et ont obtenu audiences et comités de travail, pour dire l'épuisement des personnels, exiger la remise en service des matériels, une garantie de la sécurité des systèmes à l'avenir et des annonces à la hauteur de la situation en matière d'aménagements des

examens. En avril et mai, le SNES-FSU a dénoncé des projets d'aménagements des examens et des concours qui se préoccupaient surtout de la disponibilité du matériel informatique lors des épreuves sans prendre véritablement en compte les conditions d'enseignement et d'apprentissage très dégradées pendant de longs mois. Le SNES-FSU exige aussi que les représentant-es du personnel soient associé-es à la réflexion annoncée par la Rectrice de Région académique sur une « gouvernance partagée » entre Etat et collectivités territoriales en matière de sécurité des systèmes informatiques des établissements scolaires. Le SNES-FSU restera aussi vigilant sur le « plan d'accompagnement » promis pour les élèves poursuivant leur scolarité qui ont vu leur parcours d'apprentissage entravé en 2025-26. Il veillera aussi à ce que les commandes de matériel informatique neuf par la Région arrivent bien au plus vite. Lors de la session d'examens 2026, le SNES-FSU restera à l'écoute des personnels dont les élèves ne disposent pas de conditions équitables lors des examens et concours nationaux !

Jean-Christophe Momal

Pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Après une 1ère expérimentation dans l'Aisne, en septembre 2025, 500 PAS ont été déployés sur le territoire, dont 2 dans la Somme. À la rentrée 2026, 13 PAS supplémentaires sont annoncés dans le département. L'objectif national est d'atteindre 3000 PAS. Sur le papier, ce nouveau dispositif promet une prise en charge plus rapide et plus efficace. Dans les faits, ces pôles d'appui sont déployés à marche forcée, sans bilan ni retour d'expérience sur une « expérimentation » qui n'en a finalement pas été une. Le projet de généralisation des PAS a été rejeté ce lundi 11 mai à l'Assemblée nationale. Assez des effets d'annonce : mettons des moyens là où sont

les besoins. Renforçons les Rased (effectifs en chute libre), donnons aux MDPH les personnels pour traiter les dossiers sans délais, ouvrons des places dans le médico-social et les structures spécialisées pour en finir avec les listes d'attente, titularisons les AESH dans un corps de catégorie B, et stoppons les suppressions de postes et les fermetures de classes. C'est comme cela qu'on baisse les effectifs par classe et qu'on améliore, concrètement, les conditions d'apprentissage de toutes et tous. Est-il concevable de continuer de faire prendre en charge la vulnérabilité par la précarité ? Le SNES-FSU demande la suppression des PIAL et des PAS, dispositifs générateurs de la dégradation des conditions de travail des accompagnant-es d'élèves en situation de handicap.

Hélène Rapaccioli

Action

Les retraité-es étaient de nouveau dans la rue

Suite au vote du budget de l'Etat et de la LFSS pour 2026, une nouvelle action a eu lieu le 2 avril concernant la santé et le pouvoir d'achat avec le groupe des 9 réduit à 6, la CFE/CGC, la CFTC et FO s'étant mis en retrait. Si nos actions de l'an dernier ont contraint le gouvernement à reculer sur l'abattement fiscal des 10%, la revalorisation des pensions et l'année blanche, celui-ci poursuit tout de même le démantèlement des services publics. Le SNES-FSU a donc rappelé ses exigences :

- un accès égal aux soins et à la santé, pour tout-es et sur tout le territoire national,
- des moyens (formations et embauches de personnels, réouverture de lits ou de

- services...) pour l'hôpital public, les structures du médico-social publiques ou associatives à but non lucratif,
- un service public de santé de proximité avec ouverture de centres de santé pluriprofessionnels avec des personnels salariés, en particulier dans les déserts médicaux,
- une prise en charge solidaire de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécurité sociale,
- une Sécurité Sociale prenant en charge 100% des soins prescrits, selon les besoins des populations et gérée démocratiquement.

Le 23 avril, nous avons appris l'existence d'actions menées en direction des personnes âgées mais nous déplorons d'ores et déjà des moyens trop limités.



Quant à la nouvelle décentralisation touchant les ARS, le projet serait pour l'instant retiré : affaire à suivre ! Par ailleurs, il sera nécessaire d'être vigilant quant à l'utilisation de la part de CSG imputée à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et transférée aux départements. Nous poursuivrons ce combat dès l'automne avec une nouvelle action. C'est pourquoi votre syndicalisation est essentielle. A la retraite, restez au SNES-FSU !

Serge Compagnon

Brèves de l'Oise

Le 30 avril 2026, à Creil, le SNES-FSU Oise a organisé un stage consacré à la santé et à la sécurité au travail. Avec 48 inscrit-es, la journée a fait le plein, ce qui prouve le besoin grandissant des personnels en matière de formation syndicale, droit et outil essentiel pour comprendre, anticiper et agir dans nos établissements.



Le SNES-FSU Oise toujours à vos côtés

Au cœur des échanges : les conditions de travail dégradées, les situations de violences, les accidents de service ou encore le dispositif de protection fonctionnelle. Force est de constater que ces réalités touchent désormais l'ensemble des collègues et qu'elles rendent donc indispensable une formation syndicale solide. Ce stage a également permis de mettre en avant le travail constant du SNES-FSU dans les instances de santé et sécurité au travail. Ainsi, dans l'Oise, Nabih Douja, récemment élu secrétaire de la F3SCTD (Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail Départementale) joue un rôle central pour porter les alertes et défendre les personnels. Il est entouré de militant-es engagé-es : Jean-Paul Maréchal, membre du

secteur santé au SNES-FSU Amiens, ainsi que Sylvain Monségu et Lise Marécaille, également membres de la F3SCTD. Guy Friadt représente également haut et fort le SNES-FSU au niveau académique et régional. Cette présence forte démontre que le SNES-FSU ne se contente pas de discours : il agit concrètement, au plus près du terrain, pour améliorer les conditions de travail de nos collègues. Enfin, le SNES-FSU Oise démontre que le syndicalisme est plus que jamais un levier indispensable pour défendre nos métiers et nos droits.

Lise Marécaille

Baisse démographique de nos élèves : une aubaine ?

Edouard Geffray a annoncé le lancement de l'expérimentation concernant une nouvelle méthode de construction de la carte scolaire. L'Aisne fait partie des 18 départements où les DASEN se sont portés volontaires. Le SNES-FSU n'est pas dupe : l'Aisne est le seul département retenu dans les Hauts-de-France. Aux vacances d'octobre, déjà, le président du conseil départemental avait décidé de mettre à l'ordre du jour la fermeture du collège de Montcornet, mise en suspens par la mobilisation des collègues. Le département de l'Aisne est un département relevant de la grande ruralité. La densité de population y est donc faible d'où le nombre important de « petits collèges ».

Pour le SNES-FSU, il faut rompre avec une logique purement arithmétique. Ainsi, deux questions se posent : d'une part, celle du « poids de la contrainte budgétaire » face aux besoins exprimés localement (deux petits collèges valent-ils mieux qu'un, sur un périmètre de 10 kms ?), d'autre part, celle de « la perte de la dimension nationale de notre politique éducative » (les collégiens de l'Aisne auront-ils la même offre éducative que les collégiens des autres départements ?). Nous nous opposerons à une expérimentation qui ne serait qu'un prétexte à la suppression de moyens humains et matériels. Un gouvernement responsable

Brèves de l'Aisne

profiterait de la baisse démographique pour réduire les effectifs dans les classes et ainsi améliorer les conditions d'enseignement et d'encadrement. Le SNES-FSU demande le rattrapage des postes perdus depuis 20 ans, le renforcement, par le recrutement, d'équipes pluridisciplinaires dans les établissements (CPE, PSY-EN, personnels médicaux et sociaux et de surveillance), l'amélioration des conditions de travail et d'études, la revalorisation des personnels sans contrepartie. Le SNES-FSU sera vigilant aussi sur les moyens attribués à l'enseignement privé et sur le développement du réseau d'établissements publics d'enseignement.

Laurence Sergeant

Brèves de la Somme

La réussite des élèves n'est pas la priorité dans la Somme !

La rentrée 2026 prévoit l'accueil de 34 nouveaux élèves notifiés ULIS dans les collèges de la Somme. Pourtant, le recteur de l'académie d'Amiens et le DASEN de la Somme ont fait le choix de ne pas ouvrir de nouveaux dispositifs. Lors des derniers CDEN et CSA-SD (9 et 10 avril), les représentant-es de la FSU sont intervenu-es pour dénoncer ces choix qui mettent en difficultés les collègues, les élèves et leurs familles. Le SNES-FSU a accompagné les collègues du collège de Rosières-en-Santerre, qui perdent un de

leurs dispositifs ULIS, dans la préparation de leur audience auprès du DASEN. Malgré nos interventions en instances, le DASEN s'obstine et préfère implanter de nouveaux PAS (pôles d'appui à la scolarité) pour porter à 15 leur nombre dans le département. Ces PAS ne sont pas des réponses pérennes puisque les élèves ne sont pas accompagnés au quotidien mais observés sur une courte période avec des préconisations pédagogiques et matérielles.



Pour le SNES-FSU, il est nécessaire de réduire le nombre d'élèves par classe pour que l'inclusion des élèves notifiés MDPH puisse se faire dans les meilleures conditions. Des dispositifs ULIS doivent être créés pour accueillir ces nouveaux élèves, qui risquent de se retrouver toute la semaine en classe type au détriment de leurs apprentissages. L'école inclusive mérite mieux que des effets d'annonces !

Eglantine Letort



Impression: S.M.I, 97 Rue G De Gaulle, 60602 Clermont
Directrice de publication: Manuela De Oliveira
Maquette: Manuela De Oliveira
Routage: Egide MD 25, Av. Roger Dumoulin, Amiens
Commission paritaire: 0926505560 — **ISSN:** 0337-7334
Coût: 1 euro